

COMPTE - RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 avril 2014 à 21h00

Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – C.MORLAND – P.GONZALEZ – J.BOUGEAULT – M.Ch.BIHOREAU – T.MARNET – C.MALBEC – Ch.AMAURY – G.MAREVILLE – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE – Q.ABOUT – D.DARIO - S.DJAADI – C.MICHONDARD.

Représentés :

V.DEZ par E.AUBERT

H.BATT-FRAYSSE par D.DOUX

S.LEGRAND par B.CLAISSE

J.L.ANTROPE par C.CHAUVIERRE

M.E.GAUCHE par M.ROMAIN

I – Secrétaire de séance

Rapporteur Evelyne AUBERT

Monsieur Gilles MARÉVILLE est désigné à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur Evelyne AUBERT

Pas d'observation – **Approuvé à l'unanimité.**

Suspension de séance de 21h05 à 21h11 pour signature du registre.

III – Compte-rendu de décisions

Rapporteur Evelyne AUBERT

2014/12 – Contrats d'entretien de tous les défibrillateurs, 5 au total – Société FND Cardio Course – pour un montant de 60 € T.T.C chacun.

Madame BONNAIN demande des détails sur ce contrat. Elle souhaite qu'à l'avenir les comptes rendus de décisions soient plus précis.

Madame Le Maire lui répond qu'elle en prend note et fera en sorte de satisfaire cette demande.

IV - Information sur les délégations des Adjoints

Rapporteur Evelyne AUBERT

1^{er} Maire Adjoint : Daniel DOUX - Finances - Sécurité - Transport

2^{ème} Maire Adjoint : Véronique DEZ – Enfance – Education - Jeunesse

3^{ème} Maire Adjoint : Michel ROMAIN - Solidarité - Logements Sociaux

4^{ème} Maire Adjoint : Catherine LAPLAGNE - Environnement - Développement Durable

5^{ème} Maire Adjoint : Bernard CLAISSE – Travaux – Voirie - Réseaux

6^{ème} Maire Adjoint : Sylviane NEDELEC - Communication - Informatique - Affaires Générales

7^{ème} Maire Adjoint : Cédric CHAUVIERRE - Vie Associative - Sports

8^{ème} Maire Adjoint : Catherine MORLAND - Economie - Tourisme – Culture

Madame DARIO demande à la majorité des précisions sur le thème du développement durable. Madame LAPLAGNE répond : la commission Environnement - Développement Durable a de part son thème une certaine transversalité et des questions sur le développement durable pouvant « déborder ». Ainsi, au travail de cette commission peuvent s'adjoindre d'autres commissions afin de travailler de concert et trouver des solutions ; notamment apporter des réponses précises aux Mesnilois.

Monsieur ABOUT pose une question sur les fonctions des adjoints, et demande pourquoi il n'y a pas d'adjoint à l'urbanisme.

Madame le Maire lui répond que cette question, notamment à travers le PLU à mener à son terme, lui semble le cœur de la mandature qui commence. Aussi, de par sa connaissance des dossiers en cours, il lui a semblé essentiel de garder elle-même cette compétence afin de piloter ce dossier sensible, comme la réglementation l'autorise.

V – Constitution des commissions

Rapporteur Evelyne AUBERT

Rappelle qu'un cadre a été adressé à chaque conseiller et que la composition des commissions doit se faire à la proportionnelle.

1/ Commission Urbanisme	2/ Commission Finances	3/ Commission Sécurité – Circulation - Transport	4/ Commission Enfance- Education-Jeunesse
Evelyne AUBERT Hélène BATT-FRAYSSSE Jean-Luc ANTROPE M.Christine BIHOREAU Aimeric D'ANNOVILLE Bertille BONNAIN Stéphane DJAADI Dominique DARIO	Daniel DOUX Patrice GONZALEZ Hélène BATT-FRAYSSSE Gilles MAREVILLE Marc PAULET Daniel AUGÉ Quentin ABOUT Dominique DARIO	Daniel DOUX M.Christine BIHOREAU Thierry MARNET Gilles MAREVILLE Patrice GONZALEZ Marc PAULET	Véronique DEZ Hélène BATT-FRAYSSSE Jérôme BOUGEAULT Sylvie LEGRAND Thierry MARNET Valérie LEMAITRE Catherine MICHONDARD
5/ Commission Solidarités – Logements sociaux	6/ Commission Environnement – Développement Durable	7/ Commission Travaux – Voirie – Réseaux	8/ Commission Vie Associative – Sport
Michel ROMAIN Patrice GONZALEZ Cécile MALBEC Christian AMAURY Valérie LEMAITRE Bertille BONNAIN	Catherine LAPLAGNE M.Christine BIHOREAU Gilles MAREVILLE Mary-Ellen GAUCHE Bertille BONNAIN	Bernard CLAISSE Jean-Luc ANTROPE Thierry MARNET Christian AMAURY Aimeric D'ANNOVILLE Daniel AUGÉ Quentin ABOUT	Cédric CHAUVIERRE Sylvie LEGRAND Jean-Luc ANTROPE Cécile MALBEC Mary-Ellen GAUCHE Daniel AUGÉ Catherine MICHONDARD
9/ Commission Economie – Tourisme – Culture	10/ Commission Communication – Informatique - Organisation Générale		
Catherine MORLAND Jérôme BOUGEAULT Sylvie LEGRAND Mary-Ellen GAUCHE Valérie LEMAITRE Marc PAULET Dominique DARIO	Evelyne AUBERT Sylviane NEDELEC Jérôme BOUGEAULT Cécile MALBEC Christian AMAURY Aimeric d'ANNOVILLE Stéphane DJAADI		

VOTE à l'unanimité

Monsieur PAULET fait une remarque sur les présidents des commissions et note qu'aucune commission n'a été confiée à l'opposition.

Madame le Maire lui répond que le résultat des élections a donné une majorité qui est en charge d'organiser la vie communale.

VI – Représentation dans les syndicats et différents organismes

Rapporteur Evelyne AUBERT

S.I.V.O.M. :

Titulaire : Evelyne AUBERT

Titulaire : Cédric CHAUVIERRE

Suppléant : Gilles MAREVILLE

Suppléant : Jean-Luc ANTROPE

S.I.A. La Verrière – Le Mesnil Saint Denis:

Titulaire : Bernard CLAISSE

Titulaire : Catherine LAPLAGNE

Suppléant : Marie-Christine BIHOREAU

Suppléant : Bertille BONNAIN

S.Y.M.E.N. :

Titulaire : Catherine LAPLAGNE

Titulaire : Aimeric D'ANNOVILLE

Suppléant : Jérôme BOUGEAULT

Suppléant : Valérie LEMAITRE

S.I.A.C. :

Titulaire : Bernad CLAISSE

Suppléant : Bertille BONNAIN

S.M.A.G.E.R. :

Titulaire : Catherine LAPLAGNE

Suppléant : Marie-Christine BIHOREAU

P.N.R.H.V.C. :

Titulaire : Evelyne. AUBERT

Suppléant : Catherine LAPLAGNE

Caisse des Ecoles :

Titulaire : Véronique DEZ

Titulaire : Catherine MICHONDARD

C.C.A.S. :

Titulaire : Michel ROMAIN

Titulaire : Cécile MALBEC

Titulaire : Valérie LEMAITRE

Titulaire : Dario DARIO

Comité de Jumelage :

Titulaire : Mary-Ellen GAUCHE

Titulaire : Catherine MORLAND

Titulaire : Marc PAULET

Titulaire : Sylvie LEGRAND

C.A. du Collège Ph. de Champagne :

Titulaire : Quentin ABOUT

Club MAGEL :

Titulaire : Daniel DOUX

E.P.F.Y :

Titulaire : Evelyne AUBERT

A.S.S.A.D :

Titulaire : Catherine MALBEC

C.L.I.C :

Titulaire : Evelyne AUBERT

Titulaire : Daniel DOUX

Vote à l'unanimité**VII – Composition de la commission d'appel d'offres**Rapporteur Evelyne AUBERT

En application de l'article L.2121-21 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret dans la mesure où aucune disposition du Code des Marchés Publics ne s'y oppose

La Commission d'Appel d'Offres est également composée à la proportionnelle.

Titulaires :	Suppléants :
Bernard CLAISSE	Catherine LAPLAGNE
Daniel DOUX	Christian AMAURY
Véronique DEZ	Thierry MARNET
Daniel AUGE	Marc PAULET
Quentin ABOUT	Dominique DARIO

Vote à l'unanimité.**VIII – Délégation de pouvoirs au Maire**Rapporteur Evelyne AUBERT

Madame AUBERT donne lecture intégralement de la délibération permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ceci dans un souci de favoriser une bonne administration communale conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

24 voix POUR**5 CONTRES** (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE)

Monsieur D'ANNOVILLE demande pour quelle raison il faut autoriser une délégation de signature au Maire avec une possibilité d'emprunt d'un montant de 1, 5 millions d'euros. Madame le Maire et Monsieur DOUX indiquent au conseil municipal que celle-ci permet de réagir rapidement dans certains dossiers, de demander des prêts aux banques, d'arrêter un taux d'emprunt intéressant et ensuite de définir les choses avec l'aval du conseil municipal. Intervention de Madame BONNAIN et de Monsieur AUGE, toujours sur la question des délégations de signature, Mme le Maire, Monsieur DOUX précisent que le conseil municipal est toujours saisi, que rien ne se fait sans délibération, que la délégation de signature permet simplement d'avancer. Monsieur D'ANNOVILLE indique qu'il considère que le Maire par ce biais des délégations a les « pleins pouvoirs ». Madame le Maire réfute cette affirmation : cela permet de faire avancer les dossiers, il y a ensuite obligatoirement une décision du conseil municipal dans son ensemble.

Une question est posée sur le fonctionnement du droit de préemption. Il est répondu que lorsque une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) arrive, il y a 2 mois maximum pour y répondre. Si la commune souhaite préempter, le Maire doit saisir les Domaines afin de connaître la valeur du bien concerné. Le délai pour réagir est donc très court. A chaque fois que les délais le permettent, pour les DIA stratégiques, la Commission Urbanisme sera réunie et informée en amont.

IX – Indemnités des élus

Rapporteur Evelyne AUBERT

a – Indemnité du Maire : **accord à la majorité : 21 voix POUR – 3 ABSTENTIONS** (Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD) – **5 CONTRES** (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE) pour la verser à compter du 05/04/2014 (date de l'élection)

Le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire est fixé à 55% de l'indice 1015 de la fonction publique.

b – Elus sortants : **accord à l'unanimité** pour verser l'indemnité jusqu'au 04/04/2014

c – Adjoints : **accord à la majorité : 21 voix POUR – 3 ABSTENTIONS** (Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD) – **5 CONTRES** (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE) pour la verser avec effet au 10 avril 2014 (date des arrêtés de délégation). Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire est fixé à 22% de l'indice 1015 de la fonction publique.

Diverses interventions sur la question des indemnités des élus « qui ont augmenté et sont trop fortes... ». Madame le Maire indique au Conseil que ces indemnités correspondent à un travail quotidien tant pour elle que pour les adjoints, qu'il n'y a pas d'augmentation en volume mais uniquement en répartition, car il existe aujourd'hui un adjoint supplémentaire. Dans la mandature précédente, il n'y avait que 7 adjoints. Leurs indemnités étaient réduites afin d'approvisionner une indemnité versée à un « chargé de mission ». Aujourd'hui, le travail est réparti entre 8 adjoints, il est proposé des indemnités à taux plein, tel que prévu au budget.

X - Décision modificative n°1 (budget communal)

Rapporteur Daniel DOUX

1) Modification de l'affectation du résultat 2013

Il convient de modifier l'affectation du résultat délibéré le 13 mars 2014 en y intégrant le résultat issu de la dissolution du SMEUAHVC qui s'élève à un montant de + 8 308,59 €.

De ce fait, le résultat reporté (R002) au Budget Primitif 2014 est majoré de ce montant et s'élève à :

$$333\ 027,84 + 8\ 308,59 = 341\ 336,43\ €$$

2) Annulation de la dette (suite à la délibération du CM du 13 mars 2014) du Syndicat d'Initiative du Mesnil Saint Denis

Vu l'annulation de la dette du Syndicat d'Initiative adoptée lors du CM du 13 mars 2014,

Il s'avère nécessaire de passer l'écriture de régularisation suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses :

Article 6718 (autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion)..... + 16 500 €

Article 023 (virement à la section d'investissement).....-16 500 €

- **Section d'investissement:**

Recettes :

Article 274 (prêts) + 16 500 €

Article 021 (virement de la section de fonctionnement).....-16 500 €

VOTE à l'unanimité

X - Décision modificative n°1 (budget annexe d'assainissement)

Rapporteur Daniel DOUX

Accord à l'unanimité pour alimenter l'article 673 titres annulés sur exercices antérieurs pour pouvoir émettre un mandant d'annulation d'un montant de 4 693 €.

Questions diverses :

Madame DARIO demande des informations sur les effectifs des élèves pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Madame AUBERT lui indique qu'à ce jour, les prévisions sont les suivantes :

Ecoles	Effectifs 2013/2014	Prévisions 2014/2015
Elémentaire Bois du Fay	206	214
		Soit 214 :8 = 26.75/classe
Elémentaire Champmesnil	241	260
		Soit 260 :9=28.80/classe Ou 260 :10=26/classe
Maternelle Bois du Fay	109	92
		Soit 92 :4=23/classe Ou 92 :3=30.66/classe
Maternelle Champmesnil	139	120
		Soit 120 :4=30/classe

De ces chiffres, il ressort clairement et sans possibilité de recours compte tenu du nombre d'élèves manquants qu'une fermeture de classe en maternelle Champmesnil est inévitable. Il demeure également des inquiétudes sur les effectifs en maternelle Bois du Fay.

Par contre, il y aura une ouverture en élémentaire Champmesnil.

En ce qui concerne les demandes d'AVS et EVS (Aide à la Vie Scolaire), la commune n'est jamais informée et n'est malheureusement pas conviée à participer aux réunions qui établissent les PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Monsieur DJAADI demande pourquoi une autre solution que celle votée en novembre en Conseil Municipal n'a pas été choisie pour la réforme des rythmes scolaires. Madame le Maire lui indique que le choix a été arrêté après de nombreuses réunions de concertation avec la communauté éducative et qu'à ce jour, il n'est pas question d'autre alternative, sauf si un nouveau décret en attente de promulgation, le permet.

La séance est levée à 22h45.